

PRÉAMBULE

Les conditions générales de vente sont à lire attentivement.

ARTICLE 1 : PARTIES DU CONTRAT

Le terme CLIENT désigne toute personne morale ou physique, ayant requis les compétences de SPACEUP pour toute prestation dans le cadre des compétences du décorateur d'intérieur.

Le terme SPACEUP désigne le nom commercial d'Alix ROUTIER EI, décoratrice d'intérieur indépendante.

Le terme TIERS désigne toute personne physique ou morale non partie au contrat.

ARTICLE 2 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles SPACEUP fournit des **prestations de services** à destination de **consommateurs** (ci-après « le CLIENT »).

Elles s'appliquent à toutes les offres de services et à toutes les commandes passées par le CLIENT auprès de SPACEUP, à l'exclusion de tout autre document.

Le fait pour le CLIENT de passer commande implique son adhésion pleine et entière aux présentes CGV.

ARTICLE 3 : IDENTIFICATION DE SPACEUP

Raison sociale : SpaceUp

Forme juridique : Entreprise Individuelle (EI)

Adresse du siège social : 7 village de l'église
50690 SIDEVILLE

SIRET : 993 214 808 000 12

Représentant légal : Alix ROUTIER

Téléphone : 06.71.48.77.95

E-mail : contact@spaceup-deco.fr

URL du site internet : <https://spaceup-deco.fr>

ARTICLE 4 : RELATIONS CONTRACTUELLES

Les obligations entre les parties naissent du retour daté, signé et tamponné du devis et/ou la facture que SPACEUP aura transmis au CLIENT accompagné de son acompte (si mentionné dans le devis).

SPACEUP ne débutera aucune prestation avant la réception de ces documents. Cette disposition est un élément essentiel du contrat.

La facture émise au CLIENT reprend le montant Toutes Taxes Comprises (TVA non applicable, article 293B du CGI).

Devise : Euro (€).

SPACEUP s'efforce d'illustrer au mieux ses propositions afin de donner au CLIENT un aperçu réaliste des services proposés. SPACEUP précise toutefois, que les photos, images et représentations graphiques figurant sur le site <https://spaceup-deco.fr> ou sur les documents commerciaux sont simplement illustratives des services proposés et ne sont donc pas contractuelles.

SPACEUP ne garantit en aucun cas, que les couleurs à l'écran ou imprimées correspondent exactement aux produits en vente. Ainsi, le CLIENT est tenu d'effectuer les vérifications nécessaires concernant la teinte en se déplaçant physiquement en magasin et/ou en achetant des échantillons A4.

ARTICLE 5 : SERVICES PROPOSÉS

Description des services

Les prestations fournies par SPACEUP ont pour but de répondre à un besoin de conseils, d'accompagnement, de réalisation d'un projet de décoration et d'agencement d'intérieur. SPACEUP assure entre autres les prestations, au domicile du CLIENT ou en ligne, de visite conseil en décoration, d'accompagnement pour un projet de cuisine ou salle de bain, d'agencement de location meublée, de conception d'un projet de décoration et d'agencement d'intérieur. Cette liste n'est pas exhaustive et SPACEUP se réserve le droit d'ajouter, de supprimer ou de modifier tout service, s'il le juge nécessaire. Les caractéristiques essentielles des prestations sont présentées sur le site internet <https://spaceup-deco.fr>.

Limitations

SPACEUP se réserve le droit de modifier à tout moment l'offre de service sans pour autant porter atteinte aux commandes en cours.

Les réponses apportées ont seulement pour objet de renseigner sur les différentes possibilités de changement (espace, couleur, matériaux, lumière). Elles n'ont en aucun cas valeur technique et de consultation au bureau d'étude. Une fois la prestation de conseil terminée ou/et les documents remis au CLIENT, celui-ci ne pourra pas opposer des arguments subjectifs (de goût, par exemple) pour justifier le recommencement complet du travail remis et livré ou le refus de paiement des prestations pour lesquelles il s'est engagé.

Les déplacements dans un rayon de 20 km autour de Cherbourg-en-Cotentin (50100) sont inclus dans le prix total du devis. Au-delà, un forfait déplacement supplémentaire sera appliqué à 0,65€ TTC du kilomètre.

ARTICLE 6 : PROCESSUS DE COMMANDE

Prise de rendez-vous

Un entretien téléphonique est offert en amont de chaque prestation grâce au lien de réservation suivant : <https://spaceup-deco.fr/contact/#Calendly>.

Un questionnaire de prise de contact est également disponible sur la page événement. En cas de problème, veuillez contacter l'adresse suivante contact@spaceup-deco.fr.

Ce temps d'échange permet au CLIENT de bénéficier d'une première évaluation de son projet et détermine, si besoin, quelle est la prestation la plus adaptée avec, le cas échéant, l'ajout d'options supplémentaires (pièce ou planche supplémentaire).

Demande et devis

Pour toute prestation, un devis écrit sera établi et transmis par email. Ce devis précisera les coordonnées du CLIENT, la nature de la prestation, ses modalités d'exécution (lieu, date, délais, éventuels prérequis, etc.) les prestations ainsi que le coût total exprimé toutes taxes comprises. La réalisation du devis est gratuite et a une durée de validité de quinze jours (15) à compter de sa remise. Durant ce délai le CLIENT pourra choisir de ne pas contracter ou de contracter.

Validation de la commande

Suite à sa réalisation, le CLIENT devra, s'il accepte la mise en œuvre de la prestation, signer le devis. La commande est considérée comme ferme et définitive lorsque le Client a :

- ✓ Accepté par écrit (ou en ligne) le devis ou la proposition commerciale,
- ✓ Payé l'éventuel acompte prévu dans le devis,
- ✓ Pris connaissance et accepté les présentes CGV.

Modification ou annulation

Toute nouvelle prestation à réaliser fera l'objet d'un nouveau devis.

Toute demande de modification ou d'annulation de commande après validation doit être soumise à l'accord écrit de SPACEUP.

SPACEUP se réserve le droit d'appliquer des frais d'annulation en cas de demande tardive ou de coûts déjà engagés.

ARTICLE 7 : TARIFS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT**Tarifs**

Les tarifs sont exprimés en euros, toutes taxes comprises (TTC), sauf mention contraire. Ils sont affichés sur le site internet <https://spaceup-deco.fr>, ou les documents commerciaux, ou mentionnés dans le devis. SPACEUP se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, mais le prix appliqué sera celui en vigueur au moment de la signature du devis.

Les éventuels rabais, remises ou ristournes accordés par SPACEUP seront indiqués dans le devis ou communiqués avant la validation de celui-ci, en fonction des offres promotionnelles ou conditions spécifiques applicables.

Paiement

Le paiement peut s'effectuer comptant, par chèque, par virement bancaire ou par Paypal. Le règlement total (ou l'acompte) doit être effectué selon les termes convenus et précisés dans le devis. Mais un paiement à la commande pourra être exigé pour :

- ✓ tous travaux d'un montant inférieur ou égal à 100,00 €;
- ✓ pour tout client ayant eu un incident de paiement durant les cinq (5) années précédentes.

Le client s'engage à respecter des dates de paiement mentionnées sur son devis et/ou sa facture et à retourner son devis daté, signé et tamponné avec la mention «Bon pour accord».

Retard de paiement

Tout retard de paiement pourra donner lieu à l'application de pénalités de retard et d'une indemnité forfaitaire de recouvrement, conformément aux dispositions légales en vigueur. SPACEUP se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses obligations en cas de non-paiement.

ARTICLE 8 : EXÉCUTION DES PRESTATIONS**Délai d'exécution**

Les prestations sont exécutées dans les délais indiqués dans le devis. Ces délais sont fournis à titre indicatif. SPACEUP met tout en œuvre pour respecter les délais, mais ne saurait être tenu responsable des retards imputables au CLIENT ou à un cas de force majeure.

Les modifications significatives, reprises, retard dans la prise de décision, livraison tardive de documents par le CLIENT et nécessaires à la prestation repoussent d'autant le délai de livraison établi entre les parties.

Report de rendez-vous

Tout report de rendez-vous, de l'une ou l'autre partie, doit intervenir au plus tard 48h avant l'intervention. Les deux parties conviendront d'un commun accord d'une autre date. En cas d'annulation en cours de prestation

de la part du CLIENT, l'acompte versé sera acquis à titre de dommages et intérêts.

Obligations de SPACEUP

SPACEUP est tenu à une **obligation de moyens** : il mettra en œuvre toutes les compétences et ressources nécessaires pour réaliser la prestation conformément au descriptif.

Obligations du Client

Le CLIENT s'engage à :

- ✓ Fournir toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation de la prestation,
- ✓ Collaborer activement avec SPACEUP,

ARTICLE 9 : DROIT DE RÉTRACTATION (POUR LES CONTRATS CONCLUS À DISTANCE)**Principe**

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation (France) ou réglementation équivalente dans votre pays, le CLIENT dispose d'un délai de 14 jours à compter de la signature du devis pour exercer son droit de rétractation sans donner de motif ni payer de pénalité.

Pour se faire, le CLIENT doit faire parvenir dans ce délai (cachet de la poste faisant foi) une lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant son intention de se rétracter, à l'adresse SPACEUP (coordonnées indiquées à l'Article 3 : Identification de SpaceUp).

Dans le cas d'une rétractation intervenant en dehors de ce délai, le CLIENT perdra le prix du devis et les acomptes versés.

Exceptions

Le CLIENT reconnaît que, conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation (ou équivalent local), le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations de services pleinement exécutées avant la fin du délai rétractation ou dans d'autres cas spécifiques.

Modalités d'exercice

Pour exercer ce droit, le CLIENT doit notifier sa décision à SPACEUP (courrier recommandé, e-mail, etc.) et renvoyer, le cas échéant, tout matériel prêté par SPACEUP (nuancier, magazines, ...). SPACEUP remboursera le CLIENT des sommes versées dans un délai de 14 jours suivant la réception de la demande de rétractation.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉ

SPACEUP agissant en tant que décoratrice d'intérieur, n'est ni maître d'ouvrage ni maître d'œuvre dans la réalisation de travaux, et à ce titre n'engage pas sa responsabilité contractuelle. En aucun cas, SPACEUP n'agit comme architecte. Toutes les garanties légales ou contractuelles offertes au CLIENT dans le cadre de la réalisation de travaux, le sont directement par les entreprises tierces concernées (garantie décennale, garantie de conformité, vice caché, etc...).

Lorsque SPACEUP transmet des plans de principe au CLIENT, ils n'ont pas vocation à être directement destinés à la réalisation ou à l'exécution de travaux. Les plans transmis dans les dossiers de SPACEUP, ne sont fournis qu'à titre indicatif et ne sont pas des plans d'exécution.

L'ensemble des pièces écrites et graphiques transmises par SPACEUP ne pourront se substituer en aucun cas aux plans d'exécution techniques (les implantations réseaux divers, plomberie, électricité, fluides divers, etc) ou tout autre forme de conception nécessaire à la réalisation de

travaux.

SPACEUP ne saurait être tenu pour responsable des dommages indirects (perte d'opportunité, perte de chiffre d'affaires, etc.) subis par le CLIENT.

En conséquence de ce qui précède, la responsabilité de SPACEUP ne saurait être engagée dans l'hypothèse où le prestataire extérieur se serait appuyé exclusivement sur les plans établis par SPACEUP sans avoir pris la précaution de reprendre les cotes et d'effectuer ses propres plans.

SPACEUP n'encourt aucune responsabilité :

- quant à la réalisation et la mise en œuvre par le CLIENT, des préconisations de décoration et d'aménagement fournies SPACEUP ;
- pour tous les dommages de quelque nature que ce soit, qui pourraient résulter de l'exécution des propositions de décoration et d'aménagement préconisées par SPACEUP et réalisées directement ou indirectement par le CLIENT.

Prestataire extérieur

Si toutefois il y a une mise en relation du CLIENT avec un prestataire extérieur, le CLIENT conserve le libre choix de l'entreprise à qui il souhaite confier ses travaux et SPACEUP n'interfère d'aucune manière que ce soit dans la relation contractuelle, étant précisé que l'entreprise tierce n'agit pas comme collaborateur recommandé de SPACEUP. Ainsi, le devis concernant les travaux sera directement émis par l'entreprise tierce et aucun paiement ne transitera par SPACEUP.

ARTICLE 11 : FORCE MAJEURE

Les parties ne peuvent être considérées comme responsables ou ayant failli à leurs obligations contractuelles, lorsque le défaut d'exécution des obligations respectives a pour origine la force majeure; le contrat entre les parties est suspendu jusqu'à l'extinction des causes ayant engendrées la force majeure. La force majeure prend en compte des faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles et indépendants de la volonté des parties, malgré tous les efforts raisonnablement possibles pour les empêcher. Sont aussi considérés comme cas de force majeure, le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, pandémie, l'arrêt des réseaux de télécommunication, et notamment tous les réseaux accessibles par internet, ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication extérieurs aux parties. La partie touchée par la force majeure en avisera l'autre dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date à laquelle elle en aura eu connaissance. Les deux parties conviendront alors des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.

ARTICLE 12 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITÉ

Sauf dispositions contraires, SPACEUP reste le titulaire exclusif des droits de propriété intellectuelle sur les éléments (documents, méthodes, outils) fournis dans le cadre de la prestation.

De ce fait, le CLIENT devra informer SPACEUP de toute publication, tournage, reportage, utilisation de l'image. Tous les documents fournis sont destinés à l'usage

personnel du CLIENT, celui-ci s'interdisant toute reproduction, revente partielle ou totale de ces documents. Le CLIENT autorise SPACEUP via l'acceptation des présentes CGV à la prise de photos de son intérieur avant et après la réalisation de la prestation à des fins promotionnelles. SPACEUP pourra reproduire et modifier ces photos en fonction des besoins et les exploiter sur tous les supports possibles (magazine, TV, web, mobile, etc.) existants et à venir. SPACEUP s'engage à respecter l'anonymat du CLIENT. Les photos, images et représentations graphiques figurant sur le site Web ou sur les documents commerciaux sont simplement illustratives des services proposés par SPACEUP et non contractuelles. Les informations demandées par SPACEUP lors de la réalisation de chaque projet peuvent être à tout moment modifiées ou supprimées, conformément à la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, qui donne un droit d'accès au CLIENT, de rectification, d'opposition et de suppression des données le concernant.

ARTICLE 13 : PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Parmi les coordonnées que SPACEUP est amené à demander au CLIENT, certaines sont obligatoires car nécessaires à la bonne réalisation des prestations, d'autres sont facultatives et collectées dans le but de mieux vous satisfaire. Ces données sont collectées par SPACEUP, enregistrées sous format électronique. SPACEUP s'engage à ne pas en faire commerce.

Conformément à l'article 34 de la loi 78.17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Liberté, le CLIENT dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition pour des motifs légitimes, qu'il peut exercer en contactant SPACEUP (coordonnées indiquées à l'Article 3 : Identification de SpaceUp).

ARTICLE 14 : ASSURANCE

SPACEUP a souscrit auprès du Crédit Agricole, une assurance responsabilité civile et professionnelle. Cette police d'assurance peut être fournie sur simple demande.

ARTICLE 15 : MÉDIATION ET RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige entre le CLIENT et SPACEUP, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le CLIENT adressera une réclamation écrite auprès de SPACEUP).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse de SPACEUP dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le CLIENT consommateur au sens de l'article L.612-2 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

Société Médiation Professionnelle
www.mediateur-consommation-smp.fr
Alteritae 5 rue Salvaing - 12000 Rodez

ARTICLE 16 : DISPOSITIONS FINALES

Si l'une des clauses des présentes CGV est déclarée nulle ou inapplicable, les autres dispositions resteront pleinement en vigueur.